

SITES ET SOLS POLLUÉS

Management & Prestations sous Certification

2 JOURS, 14 HEURES

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

CODE : UNEN01

Objectifs de la formation

- Clarifier la nature de vos responsabilités, connaître vos obligations
- Prévenir les risques lors de cessions, acquisitions, restructurations
- Générer des économies dans la dépollution et la reconversion

Animée par

- LANOY Me Laurence
Associé- Gérant,
LAURENCE LANOY- AVOCATS
- KARG Frank
Président Directeur Général,
HPC ENVIROTEC S.A.

Public concernés

- Responsables Environnement, Responsables HSE, Responsables de sites industriels, Juristes, Responsables Risques industriels,
- Directeurs des Affaires Juridiques,
- PDG

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des

JOURNÉE 1: ANIMÉE PAR LAURENCE LANOY,
ASSOCIÉ GÉRANT, LAURENCE LANOY –
AVOCATS

Accueil des participants

Présentation du cadre juridique applicable aux sites et sols pollués

- Les sites et sols pollués à travers la réglementation des installations classées
- Principes, acteurs et interlocuteurs institutionnels
- Articulation avec les autres polices environnementales : eau, déchets, nouvelle responsabilité environnementale, urbanisme

Contenu, modalités et procédure de remise en état des sites et sols pollués

- L'étendue de l'obligation législative de remise en état et la jurisprudence, la définition des usages
- Les pouvoirs de police du Préfet
- La question de la prescription, applications

salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

jurisprudentielles, articulation avec la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et la loi du 17 juin 2008 relative à la prescription civile

- Identification des débiteurs de la remise en état, solutions en cas de liquidation du pollueur et de site orphelin, conditions d'intervention de l'ADEME
- Maîtriser la procédure de remise en état des articles L.512-6-1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du Code de l'environnement, les impacts du décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 et les nouveaux outils méthodologiques de gestion des sites pollués fixés par les circulaires du 8 février 2007 : IEM, plan de gestion, étude des risques, ARR
- L'élaboration de servitudes sur le site : conseil et stratégie

Appréhender les dernières évolutions réglementaires et les perspectives en matière de sites et sols pollués

- Le régime et l'impact de la nouvelle responsabilité environnementale issue de la loi du 1er août 2008 et du décret du 23 avril 2009
- Les évolutions issues du Grenelle de l'environnement et des lois de simplification du droit et de relance économique
- La proposition de directive communautaire relative aux sols

Déjeuner

Les enjeux dans les cessions/acquisitions et les restructurations d'entreprises

- Les opérations à risques
- Les obligations d'information dans les transactions impliquant le transfert de sites et sols pollués et dans les contrats de location
- Les sanctions encourues : vices du consentement, vices cachés, article L.514-20 du Code de l'environnement et

Maîtriser les clés de la gestion contractuelle des sites et sols pollués

- Identifier le passif environnemental : audit environnemental, dues diligences et diagnostics environnementaux
- Les responsabilités des différents acteurs : exploitants, propriétaires, locataires, actionnaires, sociétés mères
- Sécuriser les contrats de cession et les contrats de bail de sites pollués : clauses environnementales, conventions de garantie de passif, servitudes d'utilité publique ou de droit privé. Faîtes le point sur le transfert des responsabilités
- Portée et limites des clauses contractuelles

CAS PRATIQUE Rédigez une convention de garantie de passif environnemental adaptée à 1 ou 2 opérations particulières

- Questions-réponses autour des principales difficultés rencontrées par les participants dans la rédaction de leur convention de garantie

Gérer et prévenir les risques de contentieux des sites et sols pollués

- Contentieux administratif : les différents types de recours, délais pour agir, pouvoirs du juge et moyens de défense des industriels et des tiers
- Procédures de référé : l'utilité de l'expertise
- Contentieux civil délictuel et contractuel : principes et illustrations pratiques

Bilan et fin de la 1er journée

JOURNÉE 2: ANIMÉE PAR FRANK KARG,
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, HPC
ENVIROTEC S.A

Accueil des participants

Établir les diagnostics et les procédures de Due diligence environnemental

**Rappel du cadre technico-
juridique de la gestion des
risques liés aux sites pollués
dans le cadre des
investissements et risques de
pollution des sites et
installations à gérer**

- Identifier les zones potentiellement polluées : prendre en compte les études historiques, les due diligences (phase I) et les inventaires des sols pollués (BASOL et BASIAS).
- Interpréter les activités et installations historiques par une approche de la chimie environnemental afin d'identifier les polluants potentiels et leurs métabolites toxiques
- Cerner les incertitudes des risques financiers et juridiques liés aux lacunes et méconnaissances historiques des activités et des diagnostics insuffisants
- Quelles solutions techniques face aux exigences réglementaires.

**Techniques et méthodes
d'investigations en cas de
cession ou d'acquisition de
terrains et bâtiments**

- Vérifier les sols, gaz du sol, eaux souterraines, eaux superficielles, et l'air ambiant
- Les méthodes de sondages et forages, prélèvements, physico-chimiques et microbiologiques, et détection géophysiques

Comment évaluer les risques : ressources en eaux, écosystèmes, matériaux et bâtiments

- Les risques pour la santé, environnementaux, financiers et juridiques selon les Circulaires du 08/02/2007
- L'interprétation des états des milieux (IEM), la prise en compte des valeurs réglementaires (eaux, air, sol, aliments, etc.) et la grille de calcul de l'EQRS simplifiée (selon la Circulaire du 08/02/2007)
- La méthodologie des EQRS : évaluation quantitative des risques sanitaires multi scénarios
- L'ARR : Analyse des risques résiduels et l'ARR préventive pour la sécurité juridique et budgétaire.

Déjeuner

Les enjeux dans les cessions/acquisitions et les restructurations d'entreprises

- Les opérations à risques
- Les obligations d'information dans les transactions impliquant le transfert de sites et sols pollués et dans les contrats de location
- Les sanctions encourues : vices du consentement, vices cachés, article L.514-20 du Code de l'environnement et autres

Procéder à la réhabilitation et mettre en œuvre les procédures de dépollution

- Etablir le Plan de gestion : circulaire du 08/02/2007, prise en compte de l'EQRS, de l'ARR, du bilan coût/avantages, des options de réhabilitation de l'aménagement et la surveillance des sites
- Le bilan coût/avantages de la réhabilitation du site : mener des études de faisabilité technico-économiques
- Evaluer le coût de la réhabilitation et de la dépollution
- Les critères de choix des techniques de réhabilitation : sanitaires et environnementaux, juridiques, financiers, administratifs et règlementaires, socio-politiques et médiatiques
- Avantages et inconvénients des différentes techniques de réhabilitation et de dépollutions physiques, chimiques, microbiologiques, in-situ, ex-situ
- Les assurances possibles : garanties financières et sécurité budgétaire
- La maîtrise d'œuvre de réhabilitation : depuis le cahier des charges jusqu'au rapport de fin de travaux
- La gestion des difficultés imprévues

CAS PRATIQUE Mener les démarches d'un projet de réhabilitation et de révalorisation d'un site pollué

- Etablir le plan de Gestion
- Définir les usages et aménagements futurs
- Diagnostic et ARR : Analyse des risques résiduels préventive, définition des actions correctives
- Servitudes et confinements, traitements in-Situ et ex-situ
- Procéder à une revalorisation Immobilière

